

SERVICE ENFANCE / JEUNESSE

Accueil Collectif de Mineurs
ALSH Perceval

PROJET PÉDAGOGIQUE



1. Introduction

L'accueil de loisirs de Couesnon Marches de Bretagne accueille des enfants à partir de 3 ans et ce jusque 11 ans. C'est un lieu de socialisation par la mise en place d'activités collectives. Il permet de construire des relations avec le territoire, les communes, l'école, la famille et d'autres structures (multi-accueil, clubs sportifs, « Ados Explorers »...)

L'accueil de loisirs ne devra en aucun cas être considéré comme un lieu d'apprentissage technique ou compétitif.

Il fonctionne dans le temps extrascolaire et contribue à la création d'un environnement éducatif autour des enfants et des jeunes. Il représente un troisième pôle dans la vie de l'enfant à côté de l'école et de la famille. En ce sens, il est avant tout lieu d'accueil et lieu de vie.

Il répond également aux demandes de garde et d'accueil des familles et devient de plus en plus un outil au service d'une politique pour l'enfance et la jeunesse.

C'est une entité éducative habilitée par Jeunesse et sport et soumise à une législation et à une réglementation spécifique.

L'accueil de loisirs est un espace de parole où les enfants peuvent, à tout moment, donner leur avis.

C'est une structure à l'écoute des enfants, qui met en œuvre les moyens matériels et humains, l'organisation qui concourent à son bien-être, à son repos, à son développement...

Il propose, par le biais des loisirs, le plaisir du jeu, la confrontation d'idées, la vie en groupe, la réalisation d'un projet, la découverte... Il revient aux animateurs, à l'ensemble du personnel qui y travaille d'aménager, de créer, d'animer un lieu, propice aux découvertes, aux rencontres, afin que l'enfant puisse y construire sa personnalité, vivre ses propres expériences, en sécurité, à son rythme et selon sa maturité.

Afin de remplir au mieux ses fonctions, le centre de loisirs doit s'appuyer sur un projet éducatif fort, partagé avec d'autres partenaires, au premier rang desquels se trouvent les parents.

Toute politique conduite aujourd'hui en faveur des enfants et des jeunes se construit à partir de la volonté des acteurs locaux et des "outils d'intervention" qu'ils ont à leur disposition : les contrats éducatifs locaux, les contrats enfance-jeunesse et les contrats locaux d'accompagnement scolaire...

Il est essentiel de travailler ensemble pour une politique globale concertée, dans un souci de complémentarité et dans le respect du domaine de compétence de chacun.

L'accueil de loisirs peut jouer un rôle essentiel dans la politique locale en ce qu'il peut constituer le point d'ancrage des différentes actions proposées durant le temps libre.

Il pourra aussi être un :

Lieu d'animation qui permet de rassembler d'autres publics (autres enfants, personnes âgées).

Lieu d'accueil parents-enfants pour une écoute et une parole dans un climat de confiance.

2. Présentation de l'environnement

L'accueil de loisirs est organisé par Couesnon Marches de Bretagne (Communauté de 19 Communes). Cette collectivité, dont le siège social est situé à Maen Roch, Parc d'activités Coglais Saint-Eustache est représentée par Monsieur Louise DUBREIL, président.

Les responsables de la commission enfance-jeunesse sont Claudine CLOSSAIS & Bernard SERRAND.

L'accueil de loisirs sans hébergement fait partie des activités qui s'inscrivent dans le projet du centre social de la communauté de communes, piloté par son directeur, Michaël Raguenéz.

L'accueil de loisirs ouvre ses portes pour l'ensemble des vacances scolaires (sauf Noël : une seule des deux semaines) et les mercredis sous la direction de Mlle Aurélie HAUDEBERT et Mlle Ludivine DURAND. Nous souhaitons proposer un service de qualité à la population par l'écoute, l'accueil et la réflexion.

3. Description de la structure et fonctionnement général

3.1- Caractéristiques générales

Nature du centre : Accueil Collectif de Mineurs

Organisateur : Couesnon Marches de Bretagne

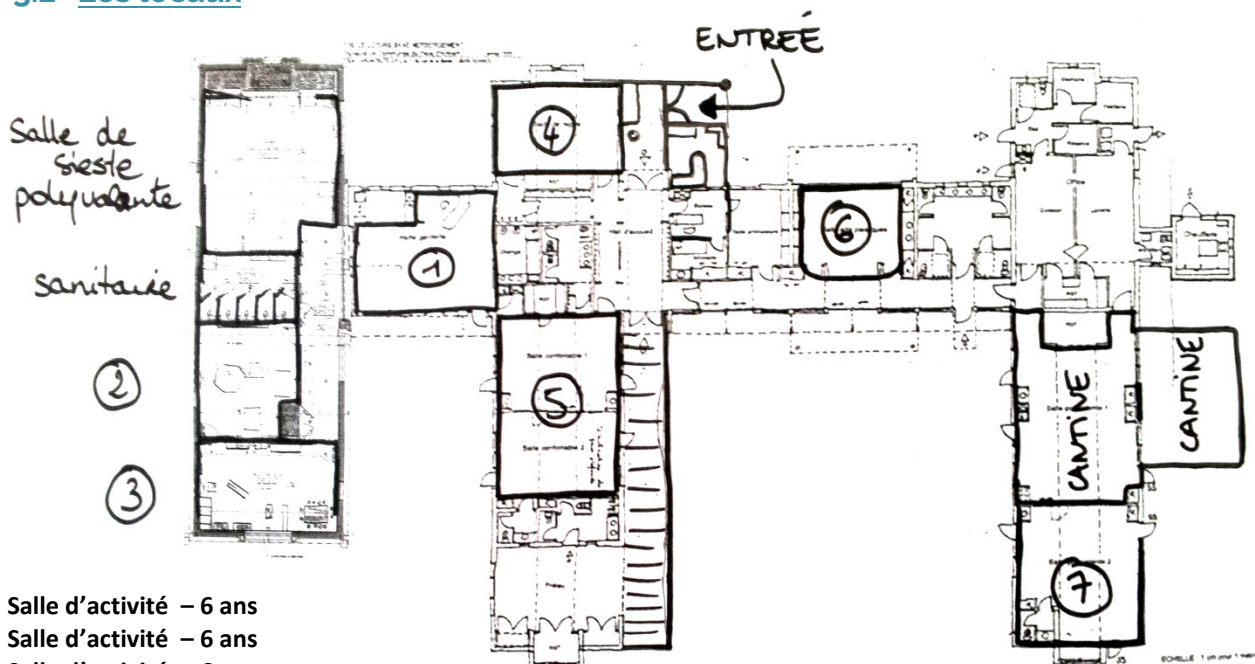
Implantation : Tremblay

Périodes d'ouvertures : Mercredis et vacances scolaires

Capacités d'accueil : 140 enfants maximum par jour d'ouverture

La tranche d'âge : 3 à 11 ans.

3.2- Les locaux



- 1- Salle d'activité – 6 ans
- 2- Salle d'activité – 6 ans
- 3- Salle d'activité – 6 ans
- 4- Salle d'activité – 6 ans
- 5- Salle d'activité + 6 ans
- 6- Salle d'activité + 6 ans
- 7- Salle d'activité + 6 ans

3.3- La restauration

Les repas (temps d'activité), sont livrés par la société "Convivio" et réchauffés sur place. L'équipe mange avec les enfants. C'est un moment privilégié d'échanges entre les enfants et les animateurs. C'est un moment convivial, de calme et de détente. La nourriture est de qualité et équilibrée. Chacun est invité à goûter, ce temps doit permettre l'apprentissage du partage et de la collaboration.

C'est également un des nombreux moments d'acquisition de son autonomie. Au court du repas les enfants peuvent être amenés à servir ses camarades, mettre le couvert et débarrasser etc....

3.4- Modalités d'inscriptions et règlement interne

Article 1- Les inscriptions

Pour s'inscrire aux activités proposées par le Centre de Loisirs « PERCEVAL », il faut obligatoirement compléter un dossier d'inscription par enfant (feuille cartonnée rose, disponible dans vos mairies, au Centre de Loisirs). Pour une première inscription, une rencontre sur place est vivement conseillée : formalités administratives, présentation du projet et visite des locaux.

Ce dossier doit être IMPERATIVEMENT mis à jour et signer tous les ans (vaccins supplémentaires, changement d'adresse, de téléphone, allergies éventuelles...)

L'enfant doit être inscrit (dans la mesure des places disponibles) avant son entrée dans la structure afin d'anticiper les réservations de repas et le nombre d'encadrant nécessaires :

- au moins 48 heures avant, pour les vacances.
- jusqu'au lundi 17h30, pour les mercredis en période scolaire.

Merci de nous informer de toutes modifications de dates au plus vite.

Pour information, vous pouvez inscrire vos enfants dès que vous connaissez vos dates, hors congés d'été. En effet, nous organisons une journée de lancement des inscriptions d'été pendant le mois de mai.

Article 2- Les désistements et le non-respect des réservations

Lors des inscriptions, les réservations doivent être scrupuleusement respectées. Toutes les réservations seront comptées effectives et prises en compte dans la facturation définitive. Cependant, quelques absences abrogent cet article :

- Les annulations anticipées (3 jours avant la date d'annulation, hors week-end)
- Les enfants malades (présentation d'un justificatif médical).
- Les enfants qui ne s'adaptent pas (au bout de 2 ou 3 jours de présence).

Si vous ne respectez pas l'annulation anticipée supérieure à 3 jours, le repas vous sera facturé 3 euros.

Si vous ne prévenez que la veille pour le lendemain ou si vous n'avez prévenu personne, la journée entière vous sera facturée.

Article 3- Le respect des horaires

Nous vous demandons de respecter particulièrement les horaires lors des sorties à l'extérieur. Et pour l'utilisation du service transport.

Article 4- Les sorties

Les inscriptions uniquement aux sorties ne seront pas prioritaires. Pour participer aux sorties, l'enfant devra effectuer au minimum une autre journée de présence dans la même semaine au Centre de Loisirs.

Article 5 – Le comportement

L'enfant doit être correct, respectueux et tolérant envers l'équipe d'animation, le personnel de service et avec ses partenaires de jeu et vice-versa.

L'enfant doit refuser toute forme de violence, de tricherie, de vandalisme et de moqueries.

Article 6- L'utilisation du service transport

Afin d'éviter toutes confusions, absences ou retards, aux lieux et horaires de passage de la navette, nous vous demandons de bien vouloir vous engager à respecter ces quelques consignes :

Le respect de vos réservations (nous informer la veille au plus tard en cas de changements).

Le respect des horaires de passages de la navette (attention, il peut être variable de 10 minutes). Vous êtes responsable de votre enfant jusqu'à l'arrivée de la navette de transport.

Par mesure de sécurité, en cas d'absence d'un adulte responsable à l'arrivée de la navette, l'enfant sera ramener au Centre de Loisirs et la famille sera contacter par téléphone.

Nous ne pouvons-nous permettre d'attendre l'arrivée des parents au risque de décaler l'ensemble des horaires de passage.

Nous ne pouvons également nous permettre de laisser partir un enfant seul sans un adulte responsable, sauf dérogation écrite de votre part (rentre seul ou avec un tierce personne).

Vous comprendrez que nous engageons notre responsabilité lorsqu'il n'y a pas un adulte responsable de l'enfant à la réception de la navette.

3.5- Les services annexes

3.5.1- Le transport (uniquement pendant les vacances scolaires sauf Noël)

Deux cars permettent d'effectuer un ramassage sur toutes les communes du canton le matin et le soir.

Le matin - départ des navettes de Tremblay à 8h30 avec les animateurs responsables. Arrivée à l'accueil de loisirs prévue à 9h30. Le soir - départ des navettes de Tremblay à 17h.

Communes	Lieu de ramassage
Rimou	Place de l'église
St-Rémy	Parking du cimetière
Marcillé	Parking Mamie Nova
Noyal	Place de l'église
Bazouges	Parking de la salle de sports

Durée estimative du trajet : 45 minutes

Communes	Lieu de ramassage
Chauvigné	Place de l'église
La Fontenelle	Place de la mairie
Antrain	Cté de Communes
St-Ouen	Place de l'église

Durée estimative du trajet : 40 minutes

3.5.2- La garderie

La garderie est ouverte à partir de 7h00 jusqu'à 9h, le matin et le soir de 17h00 à 18h30.

3.6- La tarification

« Des tarifs modulés en fonction des ressources »

Cette tarification modulée est possible à deux seules conditions :

- 1^{ère} condition, les familles doivent nous transmettre leur numéro CAF et nous donner l'autorisation de consulter leur dossier d'allocations familiales (cf. Bulletin d'inscription). Pour information, cette consultation s'effectuera exclusivement dans le cadre nos missions et ceci, dans la plus stricte confidentialité.
- 2^{ème} condition, si les familles ne souhaitent pas nous transmettre leur numéro CAF et nous donner l'autorisation de consulter leur dossier CAF, elles pourront nous fournir leur avis d'imposition. Celui-ci nous aidera à calculer leur quotient familial et ainsi, à établir une tarification modulée.
- Dans le cas contraire, si nous ne disposons d'aucun document nécessaire pour le calcul de leur quotient familial, nous serons dans l'obligation d'appliquer la tarification la plus élevée.

4. Démarche pédagogique

Projet éducatif

Sur ces temps de vacances, nous veillerons particulièrement à ce que chaque enfant puisse évoluer et s'épanouir à son rythme, que chaque activité l'amène vers un développement social et individuel, tout en prenant en compte l'environnement social et naturel dans lequel il évolue.

Nous voulons que le Centre de Loisirs Sans Hébergement soit un lieu ouvert, convivial et disponible, qu'il dégage un sentiment de sécurité pour les enfants comme pour les parents.

Son rôle éducatif visera également à mettre en valeur la notion de citoyenneté et de sensibilisation à l'environnement.

Démarche pédagogique

Chaque activité proposée aux enfants sera utilisée comme moyen de détente et de loisirs où chacun pourra être sensibilisé, initié à différentes pratiques et surtout où chacun pourra y trouver une place.

Proposer un panel d'activités variées, accessibles et adaptées permet à chacun de faire des choix selon ses goûts et ses envies. Faire des choix, c'est un moyen d'agir sur soi, mais aussi d'établir des rapports avec les autres.

Au Centre de Loisirs, nous mettons tout en œuvre pour permettre à chacun de contenter son désir d'agir : courir, bouger, parler, rire, pleurer, crier, chanter, dessiner, jouer, manger, dormir, être écouté, rassuré...

Assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants.

Créer un climat sécurisant pour l'enfant.

Donner des repères aux enfants en rappelant les règles de vie communes :

- dans l'espace (où se trouvent les choses ?)

- dans le temps (que fait-on ? Quand ? Avec qui ? Comment ?)

Une vigilance particulière sera apportée au comportement de chacun et à l'intégration des nouveaux enfants.

Mettre en place un accueil adapté aux enfants

Respecter le rythme de vie des enfants. Placer les enfants dans un cadre réglementaire.

Permettre aux enfants d'avoir une hygiène alimentaire et corporelle saine.

Organiser le repas de manière à ce qu'il soit un temps convivial, d'échanges, de partage, de rencontre.

Développer l'écoute, le respect, la solidarité et l'entraide

Mettre l'accent sur la vie collective et le respect de chacun en impliquant les enfants dans la définition des règles de vie communes. Respect des règles de vie (respecter le sommeil des autres, attendre son tour pour prendre la parole, pour être servi...) En effet, les règles de vie ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et devoirs. Proposer des jeux faisant appel à l'esprit d'équipe.

Développer l'autonomie et l'esprit d'initiative

Proposer un fonctionnement permettant aux enfants d'avoir le choix de leur activité.

Ceci afin de favoriser une négociation, une discussion entre les enfants dans la perspective d'une démarche démocratique.

Proposer des temps moins cadrés pour que chacun puisse vivre son temps de loisirs à sa manière dans le respect d'autrui. En effet, les temps dits « libres » doivent permettre aux enfants de se retrouver sans un animateur pour les guider dans le jeu. L'animateur sera garant du cadre global en matière de sécurité, respect de l'autre et gestion des différends entre enfants.

Favoriser l'autonomie des enfants par l'apprentissage de la vie collective, de la responsabilité en offrant l'écoute, le dialogue et le respect pour tous et de tous. Permettre aux enfants de rencontrer d'autres enfants, d'autres milieux. Intégrer les enfants à la préparation des goûters, des jeux, du rangement...

Offrir un espace de création, d'expression et de valorisation, développer l'imaginaire et le sens critique.

Mettre en place des temps de pratiques artistiques, faire découvrir de nouvelles activités débouchant sur des créations ou des productions internes (Ex. : spectacles, expositions, invention de grands jeux, création de contes, d'histoires...)

Participer pleinement à l'accès de tous à la culture. Souvent considérée comme un symbole inaccessible, réservée à une élite, l'équipe souhaite vivement démocratiser les pratiques culturelles et artistiques. En cela, l'éducation populaire et les accueils de loisirs ont un rôle important à jouer.

Appréhender l'environnement

Découverte du territoire en associant les ressources humaines et spécifiques qui entourent la structure.

Rencontre des habitants, jeux de piste, découverte de la nature, jeux extérieurs et sorties.

Permettre aux parents d'avoir leur place

Favoriser les relations parents-animateurs. Inviter les familles à participer à la vie du centre.

Etre disponible et à l'écoute des enfants et des parents en ayant une réflexion particulière quant à l'aménagement des temps d'accueil. Favoriser les discussions avec les parents afin de « désamorcer » les éventuelles inquiétudes. Expliquer le déroulement de la journée, où vont se dérouler les repas, qui va s'occuper des enfants, les activités qui vont être proposées...

5. Partenariats pédagogique- le centre de loisirs de Couesnon Marches de Bretagne, une structure ouverte au partenariat local

Profiter de la richesse associative, culturelle et environnementale du territoire.

Cette démarche offre la possibilité aux porteurs de projets (professionnels, animateurs, responsable d'associations...) de :

- Travailler en réseau de manière à mutualiser nos moyens
- Multiplier nos champs d'actions respectifs
- Échanger des savoirs (techniques d'animation)
- Offrir des services de qualité sur le canton d'Antrain
- Participer à la vie locale

Par conséquent, je pense que la naissance de partenariat local permettra aux enfants fréquentant le Centre de loisirs de Couesnon Marches de Bretagne de :

- Découvrir ou de redécouvrir de nouvelles activités (sportives ou culturelles)
- Découvrir ou de redécouvrir de nouveaux lieux de pratique d'activités sur le canton
- Rencontrer d'autres enfants
- S'ouvrir davantage au monde extérieur
- S'exprimer / échanger / apprendre
- Vivre de nouvelles expériences mais « hors les murs »
- Participer à la vie locale

En effet, je pense que l'accueil de loisirs a besoin de s'associer à d'autres ressources pour atteindre, d'une façon optimale, les objectifs qu'elle se fixera dans son projet pédagogique.

D'autre part, différentes structures et associations de la communauté de communes recherchent, elles aussi, un partenariat avec les accueils de loisirs parce-que leurs propres missions présentent des affinités avec celles de l'accueil de loisirs.

6. Organisation des activités

Les activités sont des supports permettant d'atteindre les objectifs éducatifs déterminés dans le projet pédagogique et non une fin en soi.

De manière générale, elles devront contribuer à l'épanouissement physique et culturel de l'enfant. Les activités devront avoir un attrait ludique afin de permettre à chacun de prendre plaisir à jouer. L'équipe a pour habitude d'associer les enfants dans l'élaboration des programmes en tenant compte de leurs idées et cela dans la mesure du possible. En effet, impliquer les enfants les plus grands dans l'organisation de certaines activités leur permet de devenir acteur de leurs loisirs.

Les activités devront susciter :

- La découverte de sites, de nouvelles méthodes, d'activités, de nouvelles règles...
- La découverte de leur environnement proche et des possibilités qui leur sont offertes à proximité. Découverte de leurs communes, canton, du patrimoine en général.
- Une certaine sensibilisation à la notion de respect au sens large (respect de l'environnement, respect des locaux, respect des autres, des différences,...).
- L'acquisition de savoir-faire (apprendre à...) afin d'aider l'enfant dans certaines phases d'apprentissage.
- Elles devront être adaptées aux enfants et à leurs possibilités.

Ces activités s'articulent autour de moments plutôt calme où l'enfant peut se retrouver et jouer seul ou avec ses camarades. D'autres moments plutôt dynamiques où l'enfant est impliqué et acteur d'une animation, d'un jeu, organisé ou non par l'équipe.

7. Aménagement de l'espace

L'espace sera aménagé de sorte que les enfants et leurs parents puissent se repérer et s'approprier les lieux (différents ateliers, affiches, dessins, lieu d'accueil, lieu calme, lieu en autonomie...)

Les enfants trouveront des coins d'expression artistique, de construction, de lecture et de jeu.

8. Une journée au centre de loisirs

Je tiens à préciser que cette présentation de journée reste un support, tout est négociable, en fonction du rythme des enfants, du temps, des imprévus, des sorties.

Les animateurs sont responsables des enfants depuis leur arrivée et ce jusqu'à leur départ.

Le matin

Dès leur arrivée échelonnée sur l'accueil de loisirs, les enfants accompagnés de leurs parents doivent:

- être reçus par l'équipe d'accueil dans une ambiance conviviale
- signaler leur présence auprès de l'équipe
- communiquer les informations concernant l'enfant (santé, hygiène, tenus vestimentaire, heure de départ...)
- l'enfant accompagné par un animateur retrouvera ses camarades et la journée au centre commence...

⇒ 7h00 / 9h30 Accueil des enfants, arrivée échelonnée

Accueil des enfants. Présence de deux animateurs à partir de 7H00. Effectuer un accueil au cours duquel plusieurs petits ateliers seront proposés aux enfants.

Chacun sera libre d'y participer ou non, dans le respect de chacun.

Ces ateliers seront en place dès l'ouverture du centre et jusqu'à 9H30.

⇒ 08h30 - Départ des navettes pour les transports (hors mercredis et vacances de Noël)

Circuit de ramassage des enfants. Présence d'un animateur par navette à partir de 8h25

⇒ 9h30 Assemblée des enfants

⇒ 10h Début des ateliers / Chaque animateur responsable d'une tranche d'âge vérifie la présence des enfants.

Le midi

⇒ 12h00- repas (deux services pendant les vacances)

⇒ 13h - Sieste ou temps calme pour les 3/5 ans

⇒ 14h - Temps libre géré et surveillé pour les 6/11 ans

L'après-midi

⇒ 14h00 Assemblée des enfants / Début des activités

⇒ 16h00 goûter

⇒ 16h45 - Chaque animateur procède au rangement avec les enfants et à la préparation du retour des enfants dans leur foyer.

L'équipe assurera une communication et une relation avec les familles (déroulement de la journée, problèmes ou non-problèmes rencontrés...)

⇒ 17h00 - Départ des navettes pour le retour des enfants

⇒ 17h00 / 18h30 Départ échelonné des enfants

⇒ 18h30 Fermeture du centre de loisirs

⇒ Fin de la journée pour l'équipe et réunion / bilan.

9. Évaluation

L'équipe veillera à mettre en place des temps d'échanges avec les enfants sur leur vécu au sein de l'accueil de loisirs et en tiendra compte.

La direction communique avec l'équipe d'animation via une messagerie instantanée, qu'ils peuvent consulter chez eux, ou permettre des interactions entre animateurs.

L'évaluation de l'équipe d'animation se fera sur la base des critères suivants:

Capacité à organiser et à animer

Capacité à faire respecter les règles de vie et le mode de fonctionnement du centre

Capacité à analyser ses actions

Capacité à travailler et animer en équipe

Critères d'évaluation : Connaissance du projet

Indicateurs qualitatifs :

Niveau d'investissement dans le projet et dans sa mise en œuvre

L'évaluation de ce projet se fera en fonction des objectifs, critères et indicateurs définis ci-dessus. Elle tiendra compte de l'avis des enfants, des familles, des points de vue des animateurs, de l'équipe de direction.